



Commune d'ESSOMES-SUR-MARNE

1 rue de l'Abbaye

02400 Essômes-sur-Marne

Téléphone : 03 23 83 08 31 – Télécopieur : 03 23 69 91 27

02400 ESSÔMES-SUR-MARNE

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 MARS 2019**

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h00. Le quorum ayant été atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Présents : M. CLERBOIS Jean-Paul M. BERGAULT Jean-Paul M. BREME Eric
M. BOUCHÉ Jean-Yves M. BUCQUET Gilles M.FORJAN Louis
M. FREUDENREICH Pascal Mme GATTEAU Carine M. HIERNARD Pascal
Mme LEANDRE Frédérique Mme MARECHAL Christelle Mme SAMAKE Jmaïaa

Pouvoirs : M. FABIANSKI Jean-Marc à Monsieur CLERBOIS Jean-Paul
Mme LOPPIN Danielle à Monsieur BREME Eric
Mme TANGUY Maryse à M. Pascal FREUDENREICH

Absents : Mme BELIN Katty M. HUOT Isabelle M. LASSERE Jean-François
M. SOMVEILLE Gyril

A été nommé secrétaire : M. BOUCHÉ Jean-Yves

Ordre du jour :

- Projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de COUPRU,
- Location de la parcelle section YR n° 194 Lieudit : « Les Fontenelles »,
- Avenant Groupama Assurance Flotte automobile,
- Installation Boîtes à livres,
- Dossier de demande de subvention DETR,
- Baptême ex salle du Siam
- Travaux hydrauliques, Transfert de la Maîtrise d'ouvrage,
- Vente de la maison située à Crogis,
- Tenue des Bureaux de Votes Elections Européennes 26 mai 2019,
- Modification du tableau des emplois,
- Modification de la délibération « Autorisation à donner à M. Le Maire pour la gestion de la comptabilité 2019 »,
- Demande de Subvention Echangeur Kidanse,
- Questions diverses

1) Projet de Plan Local d'Urbanisme de la Commune de COUPRU

Par courrier en date du 19 janvier 2019, la Commune de COUPRU nous informait que le Conseil Municipal a arrêté son projet du Plan Local d'Urbanisme. La commune doit se prononcer sur ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ÉMET un avis favorable au projet de PLU de la commune de Coupru.

2) Location de la parcelle section YR n°194 Lieudit « Les Fontnelles »

Monsieur le Maire explique que nous avons reçu un courrier, en date du 23 décembre 2018, de Monsieur BOBER Benoît, pour renouveler la location de la parcelle section YR n°194, lieudit « Les Fontnelles » pour une surface de 31a 30ca.

Monsieur le Maire propose de continuer à louer la parcelle ci-dessus en fonction du prix du fermage des terres agricoles pour une durée d'un an.

Après en avoir délibéré, le Conseil DÉCIDE, à l'unanimité, de renouveler la location de la parcelle pour une durée d'un an.

3) Avenant GROUPAMA, Flotte automobile

Monsieur le Maire explique qu'un état du parc automobile a été réalisé en collaboration avec GROUPAMA fin 2018 afin de faire le point sur la flotte automobile.

Une remorque fourragère figurait encore dans la liste des véhicules alors qu'elle a été vendue depuis quelques années.

Monsieur le Maire propose de faire un avenant de régularisation annuelle prenant en compte le changement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire, à signer l'avenant de régularisation.

4) Installation de Boîtes à livres sur le territoire communal

Courant Juin 2018, un courrier a été adressé :

- Au Président du Lions Cité de Fables
- A Mme La Présidente du Lions Vallée de la Marne
- A Mme La Présidence du Lions Jeanne de Navarre

afin d'installer des boîtes à livres sur le territoire de la commune judicieusement placées dans des endroits très fréquentés des habitants.

En effet des boîtes à livres déjà implantées dans l'arrondissement connaissent un franc succès.

Le lieu pressenti serait le petit square, face à la boulangerie car c'est un lieu de passage. Il reste cependant à définir avec le Lions Club le nombre de boîtes susceptibles d'être implantées sur la commune.

Monsieur le Maire propose la signature d'un protocole d'accord entre la Municipalité et le Lions Club pour une période d'un an renouvelable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire, à signer le protocole d'accord.

5) Dossier de demande de subvention DETR

Trois dossiers de demande de subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) sont proposés :

1/ Projet d'achat d'un micro-tracteur et gyrobroyeur pour les services des espaces verts

Le montant du projet s'élève à la somme de 22 920 € hors taxes.

Le plan de financement se résume de la façon suivante :

- API	20 %	4584,00 €
- CARCT	24 %	5500,80 €
- DETR	30 %	6876,00 €
- Part communale	26 %	5959,20 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du conseil municipal :

DEMANDENT une subvention DETR à hauteur de 30 % du montant des travaux hors taxes,

PRÉCISENT que la différence sera prise en charge sur le budget communal.

2/ Projet d'achat d'un véhicule utilitaire pour les services des espaces verts

Le montant du projet s'élève à la somme de 34 515,00 € hors taxes.

Le plan de financement se résume de la façon suivante :

- API	20 %	6 903,00 €
- CARCT	13,02 %	4 493,85 €
- DETR	30 %	10 354,50 €
- Part communale	36,98 %	12 763,65 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du conseil municipal :

DEMANDENT une subvention DETR à hauteur de 30 % du montant des travaux hors taxes,

PRÉCISENT que la différence sera prise en charge sur le budget communal.

3/ Projet de démolition du bâtiment près du temple et création d'un WC public

Le montant du projet s'élève à la somme de 39 237,86 € hors taxes.

Le plan de financement se résume de la façon suivante :

- API	20 %	7 847,57 €
- DETR	45 %	17 657,03 €
- Part communale	35 %	13 733,26 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du conseil municipal :

DEMANDENT une subvention DETR à hauteur de 30 % du montant des travaux hors taxes,

PRÉCISENT que la différence sera prise en charge sur le budget communal.

6) Baptême de l'ex salle du SIAM

Monsieur le Maire propose de baptiser le local où se trouvait auparavant le SIAM (Syndicat Intercommunal d'Aides Ménagères) désormais utilisé par M. Poggi-Vérignon pour la communication.

Il propose de lui donner le nom de la « Salle des Justes », pour commémorer la mémoire du père Paul Wehrle et de sa gouvernante, Alice Grout, qui, en juillet 1944, ont placé une trentaine d'enfants juifs dans des familles essômoises.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal, DÉCIDE, à de renommer cette salle « Salle des Justes ».

7) Travaux Hydrauliques – Transfert de la Maîtrise d'ouvrage

Monsieur le Maire explique que la Commune a pris une délibération pour son adhésion au Sivu du Ru de Nesles en date du 9 mars 2018. En effet la commune est dans l'incapacité de solliciter un emprunt aussi important en qualité de maître d'ouvrage compte tenu de la pertinence de ces travaux pour assurer la sécurité des personnes et des biens sur le territoire communal.

Monsieur le Maire propose le transfert de la maîtrise d'ouvrage au Sivu du Ru de Nesles.

Après en avoir délibéré, les Conseil Municipal, DÉCIDE, à l'unanimité, le transfert de la maîtrise d'ouvrage au SIVU du Ru de Nesles.

8) Vente de la Maison cadastrée section AC n° 83

Vu l'article L.2241-1 du Code général des collectivités territoriales modifié par l'ordonnance n°2006-460 du 21 avril 2006 art. 3 VII,

Vu la loi du 8 février 1995 modifiée par l'ordonnance n°2006-460 du 21 avril 2006 art. 3 XVI,

Vu l'article L.3221-1 du Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu les dispositions du titre VI du Code civil relatif à la vente,

Considérant le bien immobilier sis au hameau de Crogis, propriété de la commune d'Essômes-sur-Marne

Considérant que les communes de plus de 2 000 habitants, notamment, sont tenues de solliciter l'avis de l'autorité compétente de l'Etat avant toute cession,

Considérant que l'avis de l'autorité compétente de l'Etat du 23 décembre 2015 estime la valeur vénale du dit bien, à 70 000 euros,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réglementation applicable en matière de cession d'immeubles.

Il expose que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers par une commune de plus de 2 000 habitants donnent lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles. Le conseil municipal délibère au vu de l'avis de l'autorité compétente de l'Etat

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal DÉCIDE :

- la cession de la propriété immobilière sise au hameau de Crogis, cadastrée section AC n° 83 d'une contenance de 191m² moyennant 55 000 euros, à Monsieur et Madame KIYINDU-BAZABIDILA dans le respect des règles du droit civil régissant la cession immobilière et dans le respect des dispositions inhérentes à la qualité de personne publique du vendeur,
- que les notaires chargés de la vente seront Maîtres Ast et Carcelle, Notaires à Château-Thierry,
- que les frais de notaire seront à la charge des acquéreurs,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte, administratif ou notarié, à intervenir ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

9) Tenue des bureaux de votes pour les Elections Européennes

Monsieur le Maire rappelle que les élections européennes auront lieu le dimanche 26 mai 2019. Les bureaux de votes seront ouverts de 8 heures à 18 heures. Il serait souhaitable que chaque élu se rende disponible pour la tenue des bureaux.

Les élus sont invités à préciser leurs disponibilités pour tenir les différents bureaux de vote.

10) Modification du Tableau des Emplois

Monsieur le Maire présente 2 modifications du tableau des emplois, à savoir :

* Embauche en contrat à durée déterminée de Melle Caliot Sara, en qualité d'animatrice pour le centre de loisirs du mois d'avril, allant du 8 au 12 avril 2019. Les horaires seront de 9 heures à 17 heures.

* Création d'un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe

Embauche de Madame Stéphanie PEUDEVIN par voie de mutation, à compter du 1^{er} avril 2019 au grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe, à raison de 35 heures par semaine.

Il s'agit de remplacer Madame Nadine VERNEAU, secrétaire générale, qui a fait valoir ses droits à la retraite.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, DÉCIDE :

- d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

11) Modification de la délibération « Autorisation à donner à Monsieur le Maire pour la gestion de la Comptabilité 2019 »

Monsieur le Maire explique que l'article L 1612-1 du CGCT prévoit que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le montant des crédits qui peuvent être engagés sur le fondement de cet article s'apprécie au niveau des chapitres ou des articles en fonction du choix initial du vote du budget par l'assemblée délibérante du budget.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à régler toutes les factures tant en fonctionnement qu'en investissement à hauteur de 1/12 -ème par mois en fonctionnement et 25 % en investissement en attendant le vote du budget primitif 2019, soit :

- Soit en fonctionnement	136 199,50 €
- Soit en investissement	85 512,91 €

Le conseil municipal délibère favorablement à l'unanimité.

12) Proposition de subvention– KIDANSE Hauts de France

Monsieur le Maire explique que l'association l'Echangeur, dans le cadre du festival 'Kidanse' a organisé un spectacle de danse, le Samedi 16 mars 2019 à la Salle Polyvalente, et sollicite pour cette manifestation, une subvention.

Après débat, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de ne pas attribuer de subvention à l'association,

RAPPELLE que la location de la salle polyvalente s'est faite à titre gracieux, ce qui représente une remise substantielle de 225 euros.

13) Questions diverses

• Grand débat Public « Démocratie et Citoyenneté » :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une quinzaine de personnes ont participé à la soirée portant sur le grand débat public "Démocratie et citoyenneté", le 5 mars dernier.

Il est fait lecture du compte rendu des différents thèmes abordés : démocratie actuelle, propositions sur la démocratie, citoyenneté, propositions sur la citoyenneté, l'Europe, les médias, ...

• Nettoyage de la nature :

Le conseil municipal regrette le peu de mobilisation pour cette opération, qui n'aura finalement pas lieu.

• Printemps des peintres les 30-31 mars 2019 :

Pour la 14^{ème} édition du printemps des peintres, l'exposition se tiendra à la salle polyvalente, les 30 et 31 mars prochains. Un hommage tout particulier sera rendu à Monsieur Louis GOMEZ.

Les différents points de l'ordre du jour ayant été présentés et votés, Monsieur le Maire lève la séance à 20h40.

Le secrétaire de séance
Monsieur Jean-Yves BOUCHÉ

